

Enorme scandale : pas de mise en examen de Buzyn pour sa gestion du Covid

écrit par Christine Tasin | 21 janvier 2023



C'est la Cour de Cassation qui est responsable ET coupable

de ce coup fumant.

Et avec un argumentaire tiré de derrière les fagots, je vous dis que ça. *«Le délit de mise en danger d'autrui ne peut être reproché à une personne que si une loi ou un règlement lui impose une obligation particulière de prudence ou de sécurité»*,

Tu dis ça à un cheval de bois, il te donne un coup de pied.

Eh bien en France personne pour souffler mot, sauf sans doute Florian Philippot. Les Macroniens respirent, soulagés et applaudissent. Tous les autres s'en fichent. Le sujet est encore explosif... La gauche s'en fout, la droite s'en contrefiche, l'extrême-gauche s'en branle, les journalistes dans le vent n'en ont rien à cirer, les partis patriotes n'en ont cure ou plutôt font semblant de ne pas savoir pour ne pas se charger d'un dossier explosif. On avait déjà apprécié pendant la campagne des présidentielles un silence presque total sur Covid, vaccination, Ukraine etc. Vont pas se réveiller, ils sont tellement peur, malgré leurs grandes gueules, de perdre des voix... Dur dur la démocratie à l'époque des medias rois. A l'époque où medias et politiques au pouvoir ne rêvent que de faire disparaître la démocratie...

Tous les autres s'en fichent, sauf nous, les patriotes de base, les Résistants, et tous ceux qui ont perdu des êtres chers à cause de Buzyn-Véran-Macron et leurs sbires qui ont interdit les médicaments qui auraient pu soigner pour obliger le peuple de France à se faire inoculer une thérapie génique en phase d'expérimentation.

C'était la Cour de Justice de la République qui avait Buzyn en examen pour mise en danger d'autrui lors de la gestion de la crise sanitaire Covid.

Et donc la Cour de Cassation a blanchi la noire démonsse au motif qu'aucun texte officiel, aucune partie de la Constitution ne prévoirait d'obligation de prudence ou de

sécurité pour le Ministre de la Santé.

Juste du grandiose. Juste du grand, du très grand foutage de gueule.

La conclusion est très claire : Macron et tous ses sbires peuvent continuer à nous mettre en danger de mourir de faim ou de froid, peuvent nous obliger à quitter la maison ou l'appartement dont nous ne pouvons plus payer les charges, à laisser nos enfants sortir pieds nus et le ventre vide, à nous faire vacciner et donc à nous empoisonner, à interdire les médicaments qui pourraient nous sauver la vie. Impunément. **Ils ne sont pas astreints par des textes à veiller à la sécurité de leurs ressortissants.**

Résultat des courses, Buzyn est toujours mise en cause, sous le régime de témoin assisté, mais il ne lui est plus reproché d'infraction.

Qu'est-ce qu'elle doit rigoler, la Buzyn ! Et son complice Macron, donc !

<https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2023/01/buzyn-1.mp4>

Certes, elle ne devait pas être trop inquiète, ayant été mise à l'abri à l'OMS, médaillée de la Légion d'honneur et soutenue (ben voyons) par Macron qui a de grands, de très grands amis à la cour de Cassation...